



HAL
open science

La multifonctionnalité des pêches maritimes et des cultures marines à la lumière de la multifonctionnalité de l'agriculture

Marie Lesueur, Jean-Pierre Boude, Philippe Le Goffe

► To cite this version:

Marie Lesueur, Jean-Pierre Boude, Philippe Le Goffe. La multifonctionnalité des pêches maritimes et des cultures marines à la lumière de la multifonctionnalité de l'agriculture. [Rapport Technique] Inconnu. 2005, 39 p. hal-02306120

HAL Id: hal-02306120

<https://hal.science/hal-02306120>

Submitted on 7 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La multifonctionnalité des pêches maritimes et des cultures marines à la lumière de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Marie Lesueur, Jean-Pierre Boude, Département Halieutique, Agrocampus Rennes / GdR
AMURE

Philippe Le Goffe, Département Economie Rurale et Gestion, Agrocampus Rennes / GdR
AMURE

Octobre 2005

Pendant de très nombreuses années l'agriculture avait pour mission quasi-exclusive d'assurer une fonction de production de biens alimentaires marchands. De fait de la baisse des revenus agricoles rendant de plus en plus aléatoire la rentabilité des exploitations, en particulier pour les plus petites, pour enrayer le déclin du nombre d'exploitation et depuis la prise de conscience des problèmes posés par le développement durable, le concept de multifonctionnalité de l'agriculture a émergé. Il est actuellement pris en compte en Europe par la Politique Agricole Commune (PAC) et en France, par la loi d'orientation agricole de 1999. La mise en œuvre de cette multifonctionnalité de l'agriculture doit permettre de maintenir en activité des exploitations agricoles, a priori vouées à la disparition, en leur procurant des revenus complémentaires et en reconnaissant à l'agriculture un rôle important dans la production de services non marchands.

Même si les problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs sont de nature souvent différente, il est opportun de se demander s'il existe une multifonctionnalité des pêches maritimes et des cultures marines. Dans l'affirmative, il est alors intéressant de s'interroger sur les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour favoriser cette multifonctionnalité.

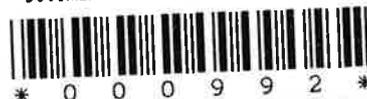
1 Multifonctionnalité de l'agriculture

Au niveau de l'agriculture, il n'existe pas encore une définition de la multifonctionnalité qui fasse l'unanimité. Sans entrer de manière plus précise dans l'approfondissement de ce concept, deux grandes approches se distinguent. Dans la première approche, la multifonctionnalité se définit par des caractéristiques particulières du processus de production :

- L'existence de produits multiples, de base et autres, qui sont conjointement produits par l'agriculture.
- Le fait que certains produits autres présentent des caractéristiques d'externalités ou de biens d'intérêt public, le résultat étant que les marchés pour ces biens n'existent pas ou fonctionnent mal (Vermersch, 2001).

La seconde approche consiste à considérer l'agriculture en prenant en compte l'ensemble des rôles, des fonctions multiples et des objectifs que la société lui assigne (Laurent, 1999).

La multifonctionnalité de l'agriculture et le rôle des agriculteurs sont reconnus dans la politique agricole aux niveaux national (Loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9 juillet 1999) et communautaire européens (Agenda 2000). La volonté explicite de tenir compte de la



multifonctionnalité s'est traduite par l'octroi d'une fraction croissante des transferts publics au respect d'objectifs découplés de la production.

Aujourd'hui remplacé par le Contrat d'Agriculture Durable (CAD), le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) apparaît en France comme le premier outil de la mise en œuvre de la multifonctionnalité. Les objectifs du CTE étaient triples : produire des biens agricoles de qualité et diversifiés répondant aux besoins de la société, préserver et gérer les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité en promouvant des exploitations respectueuses du milieu et maintenir une activité sur l'ensemble du territoire (Urbano et Vollet, 2005). De plus, le CTE visait à passer d'un système d'aides forfaitaires et automatiques à une politique d'engagement contractuel entre les agriculteurs et l'Etat, afin de mettre en œuvre une agriculture aux orientations définies par des cahiers des charges nationaux et départementaux.

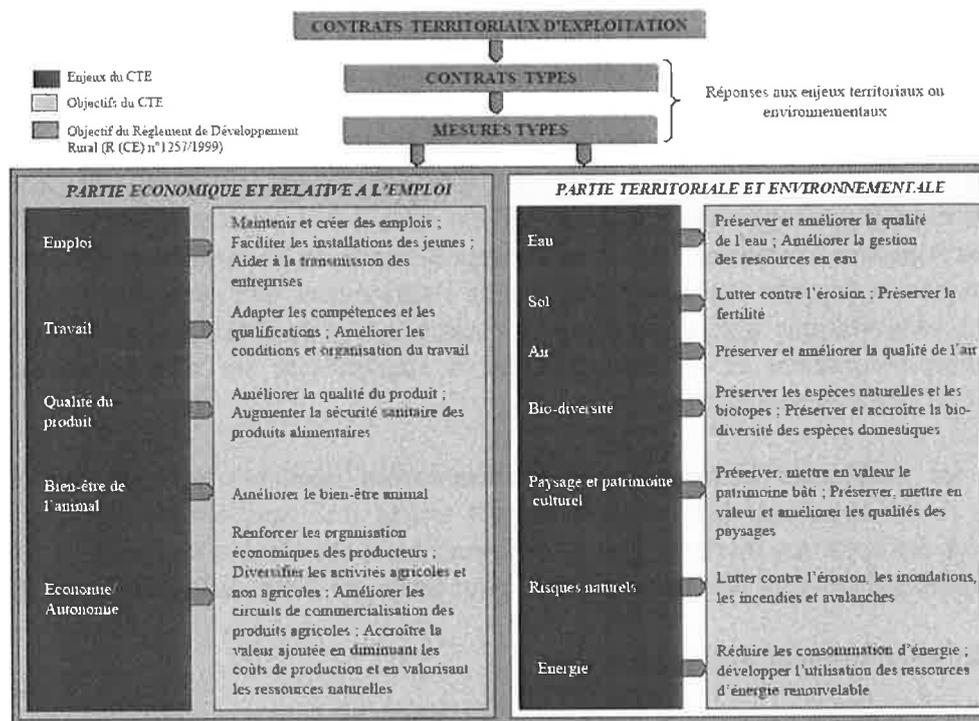


Figure 1 : Contrat territoriaux d'exploitation : enjeux et objectif (Le Bihan et Perraudeau, 2002)

Différentes mesures peuvent être soutenues pour orienter les exploitations agricoles vers une agriculture durable et multifonctionnelle :

- **les mesures agroenvironnementales (MAE)**, destinées à rémunérer les exploitants agricoles pour des surcoûts ou des manques à gagner liés à la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- **les mesures visant la diversification des activités¹** (notamment l'agritourisme).
- **les mesures pour la mise en place de signes de qualité.**
- **les mesures visant la conservation et la protection du patrimoine rural.**

¹ La diversification exprime le choix pour une exploitation d'exercer, sous le statut unique d'exploitation agricole, des activités agricoles classiques et d'autres activités exercées qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

- **les mesures visant l'équilibre du territoire** comme les Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels (ICHN) : indemnités versées aux agriculteurs des zones défavorisées et de montagne en compensation des contraintes géographiques ou environnementales.

Ces mesures prennent deux formes. Il peut s'agir de soutien pour des actions, des services collectifs qui ne peuvent être rémunérés par le marché et qui nécessitent une contrepartie financière : MAE, ICHN... Ces aides peuvent être pérennes et sont justifiées pour des pratiques qui ont un impact positif sur l'environnement, le territoire, l'économie locale... Les autres mesures sont des aides, ponctuelles et limitées dans le temps, subventionnant des actions qui engendreront des activités viables et qui seront alors financées par le marché : rénovation de bâtiments pour en faire des gîtes ruraux, passage à des signes de qualité, changement de système de production (agriculture biologique)... Il s'agit d'encourager l'innovation et la prise de risque lors du démarrage d'activités nouvelles créatrices de valeur ajoutée et/ou de rente, notamment celles qui sont liées aux caractéristiques particulières des territoires (Le Goffe, et Mahé, 2001).

2 Multifonctionnalité des pêches maritimes et des cultures marines

Au delà des questions qui concernent directement l'agriculture, la problématique de la multifonctionnalité interroge tous les autres secteurs. La triple vocation économique, sociale et environnementale qu'elle présume n'est pas propre à l'agriculture. Les difficultés que rencontrent le secteur des pêches maritimes, et des cultures marines conduisent donc à inscrire l'avenir de ce secteur dans une logique de développement durable et une perspective de multifonctionnalité. Les pêches maritimes et les cultures marines sont invitées à transformer progressivement leurs pratiques, à favoriser les technologies respectueuses de l'environnement, à renforcer la qualité et la fiabilité des produits et des services, à rechercher des activités génératrices d'emploi...

Les pêches maritimes et les cultures marines jouent un rôle particulier dans les régions littorales. Leurs contributions sont nombreuses et diverses ; elles peuvent notamment inclure :

- **Au niveau économique** : la production des biens alimentaires (produits de la mer), la création d'emploi maritime, le développement du tourisme bleu, la création de valeur ajoutée par la production de produit de qualité (label rouge, certification de conformité...),
- **Au niveau environnemental** : l'entretien du territoire et l'aménagement du paysage, la protection de l'environnement (gestion et traitement des déchets de production, pratiques de pêche respectueuse de l'environnement...)
- **Au niveau social** : la sécurité alimentaire (garantie de la qualité des produits - assurance qualité, traçabilité - et maintien d'un potentiel productif), la sauvegarde d'un patrimoine culturel, le maintien d'un tissu économique et social littoral...

2.1 *Un exemple en cultures marines : le CTE conchylicole*

Aujourd'hui, la conchyliculture est confrontée à un certain nombre de difficultés auxquelles elle doit répondre afin de garantir son développement : problème de qualité de l'eau, saturation des bassins, impossibilité d'augmenter les secteurs cultivables, problème de renouvellement du personnel, question de la qualité des produits... (Le Bihan et Perraudeau, 2002). Occupant l'estran, la conchyliculture est une activité essentielle pour la gestion des paysages côtiers, la préservation des sites remarquables et du patrimoine littoral. La façon dont l'exploitant conduit son activité (l'intégration paysagère de ses bâtiments d'exploitation,

la gestion et le traitement de ses déchets de production) interfère avec les préoccupations d'autres usagers de la bande côtière qui constitue un territoire très convoité.

Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) était un outil adapté pour promouvoir l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales de l'activité conchylicole² (MAPAR, 2001). Avant sa suspension en 2002, plusieurs initiatives ont été lancées pour mettre en place des CTE conchylicoles comme par exemple à Marennes Oléron, en Manche, en Ria d'Étel ou en Pays de Loire. Les premières mesures retenues dans les CTE conchylicoles ont pour but d'améliorer voire de consolider la situation économique des exploitations au travers des signes de qualités et une communication renforcée vers les consommateurs. Elles visent également à faciliter l'accès aux entreprises des jeunes et donc d'assurer le renouvellement de la profession. Dans le même temps, les facteurs environnementaux sont intégrés à travers des mesures visant à limiter la biomasse dans les bassins producteurs, l'aménagement des surfaces utilisées par les conchyliculteurs (Le Bihan et Perraudou, 2002). Depuis la suspension des CTE, même si quelques projets de CAD ont aboutis, il existe une réelle difficulté pour adapter les CAD aux activités conchylicoles.

2.2 *Quelles démarches favoriser pour mettre en œuvre la multifonctionnalité en pêches maritimes ?*

Dans un contexte d'une pression croissante en faveur de la diminution de l'effort de pêche et d'une réduction du nombre d'emplois dans le secteur, plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre afin d'aider à assurer la pérennité de l'activité de pêche. Il peut s'agir d'inciter les entreprises à diminuer l'effort de pêche et à revenir vers un niveau d'exploitation durable, de trouver des revenus complémentaires. On peut envisager trois voies :

▪ L'amélioration des méthodes de pêche :

Comme en l'agriculture, la volonté de prendre en compte les préoccupations environnementales dans la gestion des pêches est de plus en plus forte. Il s'agit bien de trouver une solution d'équilibre entre exploitation (paramètres sociaux et économiques) et capacité du milieu (paramètre environnemental). Le commissaire européen Franz Fischler, dans un discours de 12 mars 2004, explique que : « Ces quelques vingt dernières années nous avons essayé de faire de la pêche une activité plus respectueuse de l'environnement à travers toute une gamme de mesures généralement dites techniques » (Fischler, 2004). Parmi ces mesures, l'utilisation de techniques de pêche plus sélectives³ et plus respectueuse de l'environnement est très soutenue. Les pêcheurs sont donc incités à utiliser des nouvelles techniques de pêche qui doivent tendre à réduire les captures accessoires et accidentelles (poissons ou autres espèces), les rejets de poisson (généralement les juvéniles) et les pertes après capture par l'utilisation de moyens et d'engins plus sélectifs.

² Les cultures marines étant considérées comme des activités agricoles (article L311-1 du Code rural), les conchyliculteurs pouvaient signer des CTE.

³ La sélectivité est la propriété, pour un engin de pêche, de capturer une espèce plutôt qu'une autre (sélectivité interspécifique) ou de retenir, pour une espèce déterminée, les individus au dessus d'une certaine taille (sélectivité intraspécifique).

- **la diversification des activités des entreprises de pêche en particulier vers des activités touristiques**

Les ports de pêche ont un effet attractif indéniable sur le tourisme : les touristes apprécient de se promener sur le port, d'assister à l'arrivée et au déchargement des navires de pêche... Cet effet attractif est essentiellement considéré par les pêcheurs professionnels comme un moyen de développer les débouchés pour leur activité traditionnelle : ventes directes aux touristes mais aussi aux restaurants... (Alban, 1998). La diversification des pêcheurs vers des activités touristiques est encore peu répandue. Pourtant, le développement de ce type d'activité permet de profiter de l'émergence d'une nouvelle forme de tourisme qui s'intéresse à la découverte du milieu, du patrimoine et des produits du terroir, un tourisme culturel et pédagogique venant renforcer l'idée de maintenir des activités traditionnelles.

- **la valorisation des produits de la mer :**

Une démarche de valorisation a pour objectif d'obtenir un meilleur prix pour les produits vendus et donc de dégager de meilleurs revenus tout au long de la filière. Elle vise aussi à mieux ajuster l'offre à la demande, voire à susciter de nouvelles demandes.

La valorisation peut être intrinsèque ou extrinsèque. Une valorisation intrinsèque vise à mettre en avant la qualité ou une spécificité qualitative du produit lui-même : c'est le cas des **signes de qualité**. Une valorisation extrinsèque vise à mettre en exergue une qualité ou une caractéristique attachée au produit, sans entraîner de répercussions sur le produit lui-même : **l'écolabel** par exemple. L'écolabellisation consiste à différencier un produit en mettant en avant des critères de protection de l'environnement en signalant que des mesures spécifiques ont été prises par le producteur, pour préserver la ressource, pour éviter ou limiter des effets indésirables sur l'écosystème et l'environnement (Boude *et al.*, 2002).

Dans un contexte qui rend de plus en plus difficile l'équilibre entre préservation de la ressource, la rationalisation de l'activité économique et le maintien d'objectifs sociaux, l'affirmation d'une multifonctionnalité des pêches maritimes et des cultures marines devrait aussi, comme pour l'agriculture, permettre le maintien en activité d'un nombre significatif d'entreprises du fait des revenus complémentaires générés et du financement des services non marchand assurés dans ce cadre. A l'image de l'agriculture, des mesures ponctuelles permettraient d'engendrer de nouvelles activités afin de les rendre économiquement viables à moyen terme en particulier l'amélioration des méthodes de pêche, la diversification des entreprises et la valorisation des produits de la mer.

Afin de mettre en œuvre la multifonctionnalité, les démarches proposées ne sauraient, à elles seules, infléchir systématiquement la stratégie d'exploitation du producteur vers une bonne gestion de la ressource. Cependant, elles peuvent influencer sensiblement le comportement des acteurs économiques, surtout si elles ne sont pas imposées de l'extérieur et si elles résultent d'une construction sociale appropriée par les acteurs concernés. Dans le domaine de l'exploitation halieutique, ces démarches peuvent apparaître comme des opportunités de pérennisation économique pour certaines pêcheries et un outil d'accompagnement pour une exploitation soutenable de certaines pêcheries et pour une gestion durable de la ressource (Boude *et al.*, 2002).

3 Bibliographie

ALBAN F., 1998.- Pêche professionnelle et activités récréatives. Examen des potentialité de développement d'une pluriactivité. Le cas de la mer d'Iroise. CEDEM, Brest, 134 p. (Mémoire de DEA Economie et Politique Maritime, Brest, 1998)

BOUDE J.-P., CHARLES E., GOUIN S., 2002.- Label qualité et écolabel dans la pêche artisanale. Enjeux et Incidences économiques pour le pêcheur. Externalités sur l'exploitation de la ressource. Programme VALPÊCHE - Rapport Final 1998-2001. 220 p.

CHARLES E., 2001.- Economie de la valorisation. Revenus du producteur et stratégies d'exploitation ; Application au cas de la pêche artisanale. Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, Rennes, 325 p. (Doctorat en Economie de l'Agriculture et des Ressources, Rennes, 2001)

FISCHLER F., 2004.- Suivre au plus près l'évolution des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement. Discours du Commissaire Franz Fischler, Dundalk, 11-12 mars 2004.

LAURENT C. 1999. Activité agricole, multifonctionnalité, pluriactivité. Rapport rédigé pour le ministère de l'Agriculture et de la Pêche dans le cadre du comité d'experts sur les contrats territoriaux

LE BIHAN V., PERRAUDEAU Y., 2002.- Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) en aquaculture : illustration d'une logique environnementale et économique complémentaire « à la française ». Communication à la XIVème conférence de l'AEFE, Faculté d'économie, Université de Algarve, 25-27 mars 2002, 14 p.

LE GOFFE P., MAHE L.-P., 2001.- Les CTE en Bretagne : des principes économiques aux réalités, Ingénieries, n° spécial 2001, Multifonctionnalité, pp. 85-96.

PELISSIE D., 1999.- Présentation du CTE. In : Produire, entretenir et accueillir. La multifonctionnalité de l'agriculture et le contrat territorial d'exploitation. Pour, n°164, 230 p.

URBANO G., VOLLET D., 2005.- L'évaluation du Contrat Territorial d'exploitation (CTE). Notes et études économiques, Direction des Affaires Financières, n°22, pp.69-110.

VERMERSCH D., 2001.- La multifonctionnalité : une synthèse de travaux français récents. Atelier sur la multifonctionnalité, OCDE, pp 3-4.